

La Fédération Française de Cyclotourisme

Qui sommes-nous ?

- La FFCT gère la pratique du loisir et du tourisme à vélo ou à VTT. Elle propose un large éventail d'activités alliant tourisme, sport-santé et culture à l'exception de la compétition. Forte de plus de 124 000 adhérents et de 3 100 clubs, elle est reconnue d'utilité publique.

- 15 000 dirigeants, tous pratiquants,
- 3 000 éducateurs,
- 96 comités départementaux,
- 23 ligues régionales,
- 3 100 clubs (dont 1 700 clubs ou sections VTT),
- 350 écoles de cyclotourisme,
- 1 siège composé de 15 permanents,
- 1 Directeur technique national,
- 3 cadres techniques de Jeunesse et sports,
- 3 conseillers fédéraux de cyclotourisme en région
- 124 000 adhérents,
- 20% de féminines,
- 12 000 jeunes de moins de 18 ans,
- 1 revue tirée à 26 000 exemplaires,
- 1 assurance adaptée souscrite par 99% des adhérents,
- 1 centre national de cyclotourisme et de VTT "Les 4 Vents" d'une capacité de 80 places.
- Reconnue d'utilité publique depuis le 30/10/1978
- Agréée du ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative depuis le 30/11/1964
- Agréée du ministère du Tourisme depuis le 28/06/1991
- Délégation par l'État pour l'activité "Cyclotourisme" depuis le 4/04/2006

Histoire de la FFCT :

- Le 08 décembre 1923, Gaston Clément crée la Fédération française des sociétés de cyclotourisme (FFSC),
- En 1939, la FFSC compte plus de 9 000 adhérents,- Le 7 mai 1945, l'actuelle FFCT est créée, Charles Antonin en est le président,
- En 1950, la FFCT adhère à l'Alliance internationale de tourisme (AIT),- En 1951, les effectifs de la Fédération frôlent les 14 000 adhérents,
- Le 30 novembre 1964, le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative attribue l'agrément ministériel à la FFCT (n°19909),- 1972 - 1978, développement de la revue "Cyclotourisme", création des comités départementaux, ouverture du gîte "Les 4 Vents" en Auvergne,- Le 07 décembre 1977, signature avec la Fédération française de cyclisme d'une convention réservant le cyclotourisme à la FFCT et la compétition à la FFC,
- Le 30 octobre 1978, la Fédération obtient la reconnaissance d'utilité publique
- En 1978, la FFCT entre au Comité national olympique et sportif français (CNOSF),
- Le 28 juin 1992, la Fédération obtient l'agrément du ministère du Tourisme pour la création de voyages et de séjours collectifs (n° AG 075 96 004), renouvelé en 2002 (n° AG 094020001),
- Le 04 avril 2001, la Fédération signe une convention avec MONUM, centre des monuments nationaux.
- Le 03 août 2004, renouvellement de l'agrément de la FFCT par le ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative.
- le 17 mars 2005, renouvellement de la reconnaissance d'utilité publique.
- Le 4 avril 2006, la Fédération obtient la délégation pour l'activité Cyclotourisme renouvelée le 10 décembre 2008, renouvelée le 21/12/2012.



AMICALE CYCLOTOURISTE DE CHANGÉ-72

Mairie

72560 CHANGÉ

Site : : <http://www.actchange72.org/>

Email : dca-lemoine@wanadoo.fr / jeanyvesdespres@free.fr

LIVRET D'ACCUEIL



Rassemblement : Gymnase COSEC rue Louison BOBET 72560 Changé



Notre devise : "Nous partons et revenons ensemble"

CHARTRE DU CYCLOTOURISTE CHANGÉEN

Les sorties dominicales : Automne, hiver départ : 9 h 00
Printemps, été 8 h 30

- - Ses sorties VTT, mardi et samedi 13 h 45
- - Ses sorties accueil du mercredi 14 h 00
- - Ses sorties du jeudi 14 h 00
- - Ses sorties ponctuelles allure modérée

Les groupes : Avec des capitaines de route ---**Le port du casque est obligatoire**

- A...Allure moyenne voisine de 30-31
- B...Allure moyenne de 28-29
- C...Allure moyenne de 26-27
- D...Allure moyenne de 22-23
- E...Allure moyenne de 20-21
- Accueil du mercredi de 16-18

Accueil des jeunes à partir de 13 ans sous la responsabilité des parents

N° utiles :

- Pompiers : 18 portable : 112
- SAMU : 15
- Police ou Gendarmerie : 17

Le club : Création le 9 novembre 1982 - Journal officiel du 1^{er} décembre 1982 N° W23000676

- Quatorze membres au comité directeur

➤ **Les principaux correspondants :**

- 👤 Le président : Jean-Claude LEMOINE tél : 02 43 47 15 85
- 👤 Le secrétaire : Jean Yves DESPRÉS tél : 02 43 24 14 04
- 👤 Le trésorier : Alain FOUINEAU tél : 02 43 86 11 30
- 👤 Le délégué sécurité : Jean-Yves RAGAIGNE tél : 02 43 76 55 80

- **Activités proposées :** cyclotourisme sur route et vtt- marche en hiver
- **Matériel :** deux remorques d'une capacité de 10 vélos chacune
- **Local** à disposition pour réunions et documentation

Principales animations du club :

- Galette le 1^{er} vendredi de janvier
- Journée culturelle fin janvier
- Soirée Choucroute le 3^e samedi de janvier
- Séjour ski début février-mars
- Séjour Pentecôte fin mai
- Semaine montagne début mai-juin
- Participation à la semaine fédérale de cyclotourisme début août

Organisations de randonnées :

- Le rayon sarthois
- La changéenne et les Bosses
- Audax -100-200-300-400-600-1000
- Brevets fédéraux
- Cyclos découverte
- Randonnée VTT des Rossays
- Téléthon
- Randonnée permanente des Rossays

Adeptes de la bicyclette, je prends plaisir à pratiquer le cyclotourisme au sein de l'A.C.T.C., dans l'esprit d'équipe et de convivialité souhaité par tous les adhérents. Les dirigeants du club, qui partagent les mêmes valeurs, mettent tout en œuvre pour que chacun trouve dans cette pratique les plaisirs et les joies légitimes quelques soient les dispositions et aptitudes de chacun à rouler plus ou moins vite.

Ce plaisir ne doit pas être gâché par des incidents, voire des accidents mais aussi par des comportements irresponsables.

C'est pourquoi, l'A.C.T.C a été l'un des premiers clubs à mettre l'accent sur le comportement du cyclotouriste et la sécurité.

Je fais miens les préceptes qui suivent :

- 👤 Je m'intègre à un groupe en fonction de mes aptitudes et possibilités. Je peux changer de groupe en cours de saison ;
- 👤 Je respecte le groupe et soutiens éventuellement ceux qui sont en difficulté ;
- 👤 Je fais mienne, et je les répercute, les recommandations et directives de mon « capitaine de route ». Je le respecte en tant que membre de l'A.C.T.C investi de cette fonction mais aussi en sa qualité de « délégué du président »
- 👤 Je mets tout en œuvre pour que les sorties de mon groupe soient les plus agréables possibles ;
- 👤 Je suis conscient des dangers à vélo et j'applique les règles de sécurité édictées par le club ;
- 👤 Je porte aussi souvent que possible le maillot de l'A.C.T.C. En particulier lors de mes participations aux organisations des sociétés extérieures ;
- 👤 Je m'efforce de faire connaître l'A.C.T.C à l'extérieur. Ainsi, je participe à d'autres organisations en et hors du département ;
- 👤 En cas d'accident ou d'incident, je suis solidaire de mes partenaires (présence à leur côté jusqu'à l'arrivée des secours – accompagnement si besoin etc.) et prends toutes les initiatives commandées par les circonstances.

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ

- 👤 Pour toutes les sorties du club, Je "PORTE MON CASQUE". Je m'efforce aussi de le mettre lors des autres sorties individuelles ou au sein d'autres organisations lors desquelles son port n'est pas forcément obligatoire ;
- 👤 Sur mon vélo, je respecte le "CODE DE LA ROUTE" dont toutes les règles et prescriptions s'appliquent aux cyclotouristes. Entre autres obligations, je suis attentif :
 1. à la circulation par "2 de front". En fonction des circonstances, je (et j'y incite mes compagnons de route) me mets en file indienne ;
 2. au franchissement des intersections protégées par un "STOP" ou non ;
 3. à l'abord des ronds-points où je ne suis pas prioritaire ;
 4. à la signalisation tricolore, même temporaire ;
 5. lors des changements de direction, pour lesquels j'indique clairement mes intentions de tourner pour les autres usagers mais aussi pour mes compagnons de sortie. Au geste, bras très nettement tendu, j'ajoute la parole.
 6. lors des sorties nocturnes pour lesquelles je suis équipé des feux avant et arrière et du gilet haute visibilité ;
 7. aux conditions météorologiques. Lorsqu'elles sont défavorables pluie et surtout brouillard (...), j'évite de sortir et à tout le moins, je suis muni des équipements de sécurité ;
 8. aux dangers de la route. En toutes circonstances, j'informe mes compagnons de route (du geste et de la voix) des dangers potentiels (voiture devant ou derrière – obstacles sur la chaussée – présence d'animal – trou ou nid de poule – changement de direction...)
 9. à l'obligation de s'arrêter. En cas d'accident, d'incident (crevaison – ennui mécanique) je me place impérativement hors de la chaussée et j'incite mes camarades de route à en faire autant.

EN UN MOT : je n'oublie pas que je suis : un piéton momentanément véhiculé et aussi parfois un automobiliste. Là pourtant, je suis moins rapide et surtout moins bien protégé.

LE CYCLO PENSE A SA SÉCURITÉ ET A CELLE DE SES COMPAGNONS DE ROUTE !